

Cassette 4 - Jean Kambanda

K0047670

Face A :

PD - Bon, ok, on reprend à 10 heures 42 minutes, euh, j'ai commis une petite erreur, j'ai tourné le ruban côté qu'on a commencé à ré-enregistrer sur la face A. . . pendant quelques secondes avant que Marcel euh ne me demande si on avait tourné le ruban. Alors. . .

MD - C'était le ruban numéro trois, là. . .

PD - C'est ça, ce serait le ruban numéro 3, là, si. . .

MD - [inaudible]

PD - . . . S'il y a une erreur, c'est euh dû à ça, là, s'il y a une petite erreur de quelques secondes au début.

MD - Alors, nous commençons avec le ruban numéro 4, face A.

PD - Oui. . . Si on prend le, euh, ruban numéro 3, il commence à quel heure et finit à quel heure, euh... Marcel ?

MD - Le ruban numéro 3 débute à 9 heures et 37, et on a terminé à 10 heures 39.

PD - . . . C'est scellé devant vous, Monsieur Kambanda, vous voyez. . .

MD - . . . Ok, alors la, la boîte du ruban numéro 3 ici. . .

PD - Ça c'est. . .

MD - C'est identifié. . .

PD - Ça c'est le B, ça va être euh le ruban numéro B, puis je vais inscrire sur la deuxième boîte, tape numéro A, ruban numéro 3, 24 septembre 97, de 9 heures 37 à 10 heures 39. . . Je vais inscrire sur le scellé numéro 3. . . tape A, 24 septembre 97, 9 heures et 37 à 10 heures 39, puis je vais mettre mes initiales puis je vais le sceller devant vous, Monsieur Kambanda, vous allez voir, sur la boîte de plastique. . . Vous voyez que les deux boîtes sont scellées ?

JK - Oui.

PD - Vous constatez comment ils sont scellées, une que est identifiée A, et l'autre qui est pas identifiée, qui va être le; le, celle-là identifiée par le scellé, qui va être le ruban numéro B.

MD - Le ruban numéro B. Ok, il est 10 heures 45. . .

PD - On va, on va poursuivre, euh, avec le. . .

JK - Donc, concernant. . .

PD - point suivant.

JK - . . . le MDR [inaudible], j'ai donné la structure ; maintenant je vais passer à l'historique. En 1991, nous avons créé le MDR ensemble, un groupe de sept jeunes, ce groupe comprenait aussi un conseil du Président de la République, celui-là même qui négocia les Accords d'Arusha, **Boniface Nkurinzira** [phonetic]. Dès mars 1991, le groupe de travail nous demanda de rédiger la déclaration annonçant la création du MDR en ressuscitant le Parmehutu. Cette idée avait vu le jour au retour de la Baule en 1991 du Président Habyarimana, et le Président Mitterrand aurait déclaré qu'il n'aiderait plus les pays d'Afrique non démocratiques, imposant de cette manière le multipartisme aux pays subsidant l'aide de la France. Le 1er septembre 1990, nous sommes réunis à l'Hôtel des Mille Collines 33 personnes toutes ethnies confondues. Le but de cette réunion était de faire une déclaration signée afin de démontrer notre intérêt face à la . . . commission mise en place par le Président Habyarimana concernant les opinions sur le multipartisme. Notre réunion avait comme thème 'pour le multipartisme la démocratie au Rwanda'. La déclaration publique faite à son sujet, connue sous le nom de 'déclaration du groupe des 33', portait sur les mêmes thèmes. Le 1er octobre 1990, début de la guerre, je me suis senti surveillé par l'armée, mais je ne serais pas arrêté. Le 1er novembre 1990, création du journal 'le Démocrate' ; ce journal d'opinion dont la direction était présidée par **Twagiramungu Faustin**, le futur premier ministre du gouvernement du FPR, et dont il était le, le trésorier, était publié deux fois par mois en français et en kinyarwanda avec la collaboration de la plupart des 33 signataires de la déclaration concernant le multipartisme. Je reviens sur mars 91, où le Président Habyarimana, d'après nous, ne pouvait pas se sortir sans le multipartisme. Nous nous préparions en vérifiant l'histoire du Parmehutu, afin de ressusciter ce parti qui selon nous obtiendra la faveur populaire. Selon l'interprétation que donnait le **Président Kayibanda Grégoire**, Hutu à l'intérieur du parti Parmehutu se définissait comme 'celui qui n'est pas dans la classe des dignitaires qu'il soit Tutsi ou Hutu'. Le 21 mars, nous rendons public notre déclaration pour la relance et la rénovation du MDR-Parmehutu. Déjà après une semaine nous avons 5 000 adhérents. En mai 1991, nous nous sommes réunis pour mettre en place le comité de présidents [inaudible] l'organisation au nombre de six, selon la structure que j'avais copiée des banques populaires. Nous avons aussi mis en place des commissions. **Faustin Twagiramungu** ne participa à cette réunion et à ma demande ayant même dû me rendre chez lui pour le convaincre. J'avais été élu président de la commission économique et président du comité de Butare. J'ai suggéré de faire élire une femme dans notre comité régional de Butare, afin d'innover. Des gens m'ont introduit auprès d'**Agathe Uwilingiyimana** que je ferai élire en juin 1991 dans le comité de Butare de notre parti. En juin 91, ce fut la légalisation des partis politiques au Rwanda. Fin 1991 nous signifions au Président de la République que confier, conformément au multipartisme, nous devions faire élire nos députés. Habyarimana nous expliqua que le multipartisme existait à son gouvernement, car, disait-il, il est maintenant composé des membres du parti PDC, et de 19 membres

du MRND. Nous exprimons au Président notre désaccord face à cette situation. Janvier 1992, par des manifestations publiques, nous dénonçons les abus du pouvoir du Président Habyarimana et de la famille de sa femme Agathe [inaudible]. Le 7 avril 1992, le Président accepte le gouvernement de coalition, de coalition qui sera composé de la façon suivante : la moitié de la Présidence de la République pour le MRND et l'autre moitié confiée à l'opposition de la façon suivante : quatre ministres, dont la Primature, au MDR, trois au PSD, un au PDC, et trois au PL. Le Président désirait m'avoir ou **Emmanuel Gapyisi** comme premier ministre, voya ou voyant en nous, disait-on, des gens plus faciles à manipuler, dû à notre inexpérience et à notre relative jeunesse. Malgré ses réticences, il devra nommer **Nsengiyaremye** étant le seul candidat que nous lui avons proposé. Dans ce gouvernement j'ai obtenu de mon parti le portefeuille de l'enseignement primaire et secondaire pour ma région de Butare. J'ai dû faire beaucoup de pression auprès de mon parti pour confirmer la candidature à ce poste d'**Agathe Uwilingiyimana**, le parti voulant me contraindre à recruter personnellement. L'entente entre elle et moi étant que je la soutenais pour qu'elle devienne ministre et qu'elle me soutienne à la présidence du parti à Butare. Lors des élections du parti à Butare, d'un côté elle a laissé son mari qui fait une campagne pour moi et de l'autre elle organisa une campagne souterraine pour se présenter à la présidence. Forte de l'appui de la machine ministérielle, je suis donc battu à la présidence en août 1992, par contre je me ferai élire sans difficulté vice-président au niveau préfectoral. Ma colère face à cette situation fut grande, m'estimant avoir été trahi par **Agathe Uwilingiyimana**. En avril 1993, le mandat à gouverner du gouvernement est terminé. Le Président Habyarimana a reconduit le terme pour 60 jours jusqu'en juin 1993. Le gouvernement doit nommer un nouveau premier ministre issu des rangs du MDR. **Dismas Nsengiyaremye** refuse de laisser présenter des candidatures, désirant conserver le poste pour lui-même. Même s'il n'a plus aucun appui au sein du gouvernement. Le président du parti nomme **Agathe Uwilingiyimana** comme premier ministre. C'est à cette période que **Dismas Nsengiyaremye** communique avec moi, me disant que je serais son candidat et que je n'aurais pas de position. Cette situation provoquera une scission du parti, **Agathe Uwilingiyimana** et le président d'un côté et moi et la majorité des membres du bureau politique de l'autre. Je voyais **Agathe Uwilingiyimana** comme une, une adversaire, mais je n'étais pas si loin d'elle côté idéologique. Elle ne contrôlait pas le gouvernement, car lorsqu'elle convoquait ses ministres même ceux de sa faction ne se présentaient plus. Il n'est pas impossible que les gens qui ont fait éliminer **Agathe Uwilingiyimana** voyaient en moi un premier ministre de rechange car ils me savaient déjà sur les rangs, et la sélection de mon nom avait été faite par le congrès du MDR de 1993. De plus, j'étais impliqué politiquement depuis le début du multipartisme. Je suis le principal suspect du meurtre d'**Agathe Uwilingiyimana**, mais croyez-vous que quelqu'un qui n'a pas de titre sauf celui de directeur d'une institution financière puisse faire tuer un premier ministre d'un pays, alors que seuls les militaires circulent à l'extérieur et qu'en plus elle est protégée par les Casques Bleus belges de l'ONU en plus de sa garde habituelle. Ça, ça y est, en ce qui concerne l'historique du parti MDR jusque en avril 94.

PD - Marcel, sur le dernier euh chapitre, est-ce que t'as des questions ?

MD - . . . Euh. . . on a, on a parlé hier de la distribution des euh des sièges. . . votre, votre implication, vous étiez très impliqué en politique à partir de ce moment-là, vous avez été membre euh fondateur du, de votre parti, du MDR. . . est-ce ça vous a pas placé dans une position un peu

privé pour surveiller la, la scène politique. . . pour, pour suivre les autres partis. Est-ce que il y pas sûrement une surveillance qui s'exerçait d'un parti à l'autre à ce moment-là ? Vous, vous surveillez les, les, les activités de l'autre pour justement pour pouvoir contester, pour pouvoir euh vous impliquer ?

JK - Je ne sais pas si on peut utiliser le terme 'surveiller', que je sois informé sur les activités des autres partis, oui, mais 'surveiller', je ne comprends pas bien la portée de votre question, quand vous dites 'surveiller'.

MD - Ce que je veux, ce que je veux dire c'est que vous étiez impliqué, vous étiez très impliqué dans le milieu politique de votre pays.

JK - Oui, si on peut, si on peut le voir comme ça. Oui. J'ai, j'ai, du moins dans le milieu politique de mon parti politique.

MD - Mais, ça, ça vous plaçait aussi dans le milieu politique du pays, de . . .

JK - Incontestablement.

MD - . . . de cette façon-là. Euh, est-ce que, vous avez pas dit tout à l'heure que vous avez, que vous avez. . . l'idée de former le parti, de former le parti politique de la façon qu'il était formé était votre idée.

JK - Oui.

MD - Une idée que vous avez empruntée. . . Quel était, si vous avez, si vous avez jugé de d'apporter une nouvelle structure à un parti politique, vous connaissiez des structures des autres partis politiques, et vous vouliez éviter que le, que les mêmes problèmes surviennent, est-ce que c'était, est-ce que c'était ça qui était le but, quelle était votre idée, vous, d'arriver avec une nouvelle structure d'arriver avec quelque chose de tout à fait nouveau.

JK - Moi, j'ai. . . moi je voyais la structure telle que nous l'avions au niveau de membres [?] appropriés comme structure, euh. . . plutôt démocratique. Donc, où c'est la base qui s'exprimait jusqu'au sommet donc, vous ne pouviez pas prendre le pouvoir à partir du sommet sans que vous soyez soutenu par la base. Ça c'est, c'était la première idée. Effectivement, dans les autres partis, je ne peux, je ne pouvais pas, je ne pouvais que constater qu'il y avait un accaparement du pouvoir par une certaine élite. Il y avait des partis politiques où les gens s'étaient réunis, avaient composé dès le départ leur comité, et sont descendus dans les populations pour faire admettre la structure qu'ils ont composée à partir de Kigali. Personnellement je trouvais cette méthode. . . je ne la trouvais pas adéquate, je ne la trouvais pas démocratique. C'était pour cela que j'ai essayé de faire passer l'idée qu'il faut d'abord faire élire les gens à la base et non pas venir du sommet pour se faire élire à la base.

MD - Bon, c'est pour ça que même. . . que les jeux politiques à l'intérieur de votre parti ont été, serrez-vous du coude, ce qui est quand même assez fort, parce qu'il y a eu, on parle de, vous parlez

de scissions que vous avez eu parce qu'il y a eu quand même des différends, dans votre parti, il y a eu, quand vous parlez de scissions, est-ce que c'est vraiment deux deux ailes, deux deux. . . deux ailes tout, euh, totalement différentes, qui sont euh, qui sont formées ?

JK - Oui. C'est deux ailes totalement différentes qui sont formées des, on n'est même passé, j'y reviendrai plus loin, au niveau des tribunaux pour être départagé ; donc, ça veut dire que la scission était nette.

MD - Vous supportiez, au départ vous avez supporté Agathe, et euh vous considérez que vous avez été trahi par elle ?

JK - Oui.

MD - Vous avez été trahi parce qu'elle n'était pas, elle n'a pas respecté sa parole, vous aviez des ententes avec elle, qu'est-ce que c'était ces ententes ?

JK - Là, j'ai expliqué que, avant les élections à Butare, j'ai fait beaucoup de réunions avec elle, et dans les discussions que j'ai eues avec elle, je lui ai offert de choisir le poste qu'elle souhaitait à Butare. Je crois qu'elle n'a pas osé m'obéir, qu'elle souhaitait être présidente. . .

MD - Du parti.

JK - Du parti à Butare.

MD - A Butare.

JK - Parce que je lui, j'aurais pu le lui offrir. . .

MD - Est-ce que. . .

JK - A cette époque-là puisqu'on en a discuté.

MD - Oui. Vous êtes, vous avez été prêt à lui offrir ce poste-là ?

JK - Oui.

MD - Mais est-ce que vous-même n'aviez, vous n'ambitionniez pas, de, de, d'occuper ce poste?

JK - Je l'ambitionnais bien entendu. Je l'ambitionnais de, de, de ce poste, mais si elle avait insisté, puisque je savais que si on devait être en compétition, je serais battu, j'aurais dû céder.

MD - A la présidence du parti ?

JK - A la présidence du parti, puisque je le savais, je, je, je le pressentais. Mais comme elle ne

m'a pas montré des ambitions pour ce poste, je me suis dit que j'étais tout, j'avais toute la confiance d'elle que je pouvais, effectivement, euh, briguer ce poste.

MD - Oui.

PD - Est-ce que je peux intervenir une seconde, s'il vous plaît ?

MD - Oui.

PD - Euh, dans l'ordre hiérarchique que vous, vous avez fait, là, euh, dans le chapitre précédent, c'est ça, ici là, le poids des différents, on pourrait dire, c'est la force de chacun, le poids, on pourrait traduire ça par la force, c'est ça ?

JK - Oui.

PD - Euh, si je me fie à ça, un président de parti est plus influent au niveau du pays qu'un, qu'un premier ministre ou qu'un ministre.

JK - C'est clair.

PD - Ok. Donc, Ma, Madame euh... .

MD - Agathe.

PD - Madame Agathe, en étant premier ministre, vous en devenant président du parti, vous aurez été plus influent qu'elle.

JK - Il faut placer les choses où elles, elles sont. C'est à dire, si vous êtes premier ministre et que vous êtes président au niveau national, ça c'est comparable. Mais si vous êtes premier ministre et que l'autre est président dans la, dans la préfecture, ce n'est pas comparable.

PD - Ok. Donc, vous, le, la présidence que vous vouliez assurer était la présidence au niveau préfectoral.

JK - Oui.

PD - Vous vous êtes en fait battu au niveau national.

JK - Pardon ?

PD - Vous, n'ayant pas accédé au niveau national, je crois. . .

JK - Non.

MD - Mais pourquoi vous n'avez pas, pourquoi, est-ce que le poste au niveau national ne, ne vous intéressait pas ? Parce qu'on avait, on avait plus de président à ce moment-là au niveau national ?

JK - Je me suis présenté au niveau national.

MD - Vous vous êtes présenté au niveau national.

JK - Oui.

PD - Vous avez été défait ?

JK - Oui.

PD - Vous avez été défait par ?

JK - Mais mais là, c'était par force, je ne briguais pas le poste de Faustin.

PD - Ok. Faustin n'était pas là à ce moment-là.

JK - Non, il était là, mais il y avait différents postes au niveau national, mais moi je, je ne me suis pas présenté, je n'ai pas présenté ma candidature comme, euh, président, ni comme premier vice-président, j'avais présenté ma candidature comme deuxième vice-président. ...

PD - Ok.

JK - Au niveau national.

MD - Pour, [inaudible] à ce moment-là, quand, quand Faustin, après le départ de Faustin vous nous avez dit tout à l'heure qu'il n'y avait plus de président, euh, le parti était, était, euh, mené à ce moment-là par le premier vice-président, le deuxième, et le secrétaire, il n'y avait pas, que, on n'en a pas pensé que d'en élire un, ou quel était la raison qu'on, qu'on n'avait plus de président, qu'on n'en a pas réélu un ?

JK - Oh, on y pense. Mais les, la structure telle qu'elle a été composée, il était difficile de faire élire directement un président, puisque les candidats devaient provenir de chaque préfecture, donc il fallait une pré-élection au niveau de chaque préfecture qui envoyait des candidats à la présidence du parti au niveau national. Donc, ce . . .

MD - Quel est-ce, dans la préfecture, est-ce que vous deviez détenir un poste de président à la préfecture, ou . . .

JK - Non.

MD - . . . pour vous faire élire à la présidence nationale ?

JK - Non. Vous ne deviez pas détenir un poste de président, mais vous deviez vous présenter comme candidat de la préfecture au niveau national.

MD - Ok.

JK - Vous pouviez vous présenter sans aucun poste au niveau de la préfecture.

MD - Alors, ce que vous, vous, ce qui vous intéressait à ce moment-là, on était rendu au niveau de la préfecture.

JK - Oui.

MD - Vous ambitionniez de, de, du poste de président au niveau de la préfecture.

JK - Oui.

PD - Qui vous a permis d'accéder à ?

JK - A rien du tout, puisque ce n'est pas ce poste-là qui m'aurait permis d'accéder au poste de candidat à la, au niveau national, puisque. . .

MD - Même si vous étiez prés, même si vous étiez président de la préfecture ne vous en donne pas...

JK - Vous n'étiez pas nécessairement le candidat. . .

MD - . . . Le candidat.

JK - . . . au niveau national, l'exemple étant justement mon cas, puisque n'ayant pas été élu président au niveau préfectoral, cela ne m'a pas empêché d'être candidat de la préfecture au niveau national. Et là je m'étais présenté également contre Agathe.

MD - Mm hmm [affirmatif].

PD - Avez-vous d'autres choses, euh, as-tu d'autres choses ?

MD - Non, ça va, la répartition, on avait, on en a discuté hier.

PD - Ok. Est-ce que, euh, je vais revenir avec mon histoire, le drapeau, est-ce que vous aviez un drapeau au niveau du MDR à cette époque-là ?

JK - Dès que le parti a été créé, nous avons déjà un drapeau.

PD - Ok. Qui arborait quelles couleurs, s'il vous plaît.

JK - Le rouge et le noir.

PD - Bon. De quelle façon ?

MD - Disposées de quelle façon ?

PD - Quelle disposition physique ?

JK - Disposition verticale.

MD - Verticale.

PD - Parts égales ?

JK - Oui.

PD - Divisée en deux ?

JK - Oui.

PD - Le, le, près du mât, c'était le rouge ?

JK - Oui.

PD - A l'extrémité c'était le noir ?

JK - Oui.

PD - Est-ce qu'il y avait des sigles ?

JK - Non.

PD - Aucun sigle sur le drapeau ?

JK - Aucun.

MD - [inaudible] description.

PD - Le drapeau officiel ou ce drapeau-là était euh accessible quand même ?

JK - De la même façon que celui du MRND, c'est à dire que les gens pouvaient se, le faire confectionner eux-mêmes, ils pouvaient l'acheter au niveau du siège du parti, ou se le voir offert, donc on pouvait l'offrir aux niveaux du, du parti, donc il y avait trois possibilités. Le confectionner soi-même. . .

- PD - . . . L'acheter ou euh,
- JK - L'acheter ou . . .
- PD - le recevoir.
- JK - . . . le recevoir.
- PD - Est-ce que ce drapeau-là flottait devant les bâtiments, ou, flottait de, sur des résidences privées en avril 94 ?
- JK - Non. En avril 94, il flottait sur le bâtiment, le siège du parti.
- MD - [inaudible]
- JK - C'est là où, je ne l'ai pas vu mais c'est, puisqu'il était là d'habitude, je crois qu'il, il c'était là.
- PD - Ok. Si on prend juste, euh, là je me suis mal exprimé. Si on prend juste avant la période troubles, 6 avril, si on prend la période pré-génocidaire, du 6, avant le 6 avril, est-ce que ce drapeau-là flottait à divers endroits dans le pays ?
- JK - Oui.
- PD - Chez des gens ?
- JK - Chez des gens.
- PD - Ou, et ou ailleurs ?
- JK - Ou ailleurs, ou ça, ça pouvait, non, c'est ça touchait les gens même sur la route tout simplement. Mais, euh, gardé pas des gens donc ça veut dire, étant propriété de quelqu'un.
- PD - Ok. Vous, chez vous, est-ce qu'il flottait, ce drapeau-là ?
- JK - Jamais.
- PD - Jamais ?
- JK - Jamais.
- PD - Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle vous l'arbori, vous arboriez pas le . . .
- JK - De toute façon; je n'avais pas besoin de me faire connaître comme membre du MDR.

PD - [rires] C'était quelque chose de connu.

JK - C'était quelque chose de connu, donc je n'avais pas besoin de faire de la publicité pour dire, ils savaient que je soutenais le MDR.

PD - Ok. Les gens savaient ça.

JK - Ils savaient ça.

PD - Il n'y a pas de raison professionnelle ou politique qui ont fait que vous n'arboriez pas les couleurs de votre part.

JK - Il y a des raisons professionnelles aussi, et politiques également. Pour des, professionnellement, je ne voulais pas m'afficher autant que faire se pouvait comme quelqu'un qui était le, l'un des plus grands militants au niveau des partis politiques. Je, j'avais des idées politiques, je les exprimais, mais je ne voulais pas que ça interfère sur ma profession, comme directeur d'une banque. Deuxièmement, politiquement, puisque euh, le fait d'avoir des drapeaux, quand il y avait des, des conflits entre les adhérents des différents partis politiques, vous attiriez. . .

MD - Oui.

JK - . . . naturellement des ennuis.

MD - Oui.

PD - Le fait d'arborer un drapeau, de laisser flotter un drapeau sur euh sa propriété vous attirait des conflits.

JK - Oui.

PD - Même avant avril 94.

JK - Même avant avril 94.

PD - Ces conflits-là pourraient venir de qui ? Qui était à l'origine de ces conflits-là ? Si on prend, est-ce que vous connaissez quelqu'un qui a déjà eu des conflits, ou qui a déjà été victime. . . d'attaques, de représailles ou appeler ça comme, comme vous voulez, des menaces, ou vous décrivez, est-ce qu'il y a, est-ce que, ce que vous dites, dûs au fait qu'il avait arboré le drapeau, euh, rouge et noir de votre parti ?

JK - Oui. Je ne peux pas dire c'est un tel, donner un nom, mais je sais que, notamment dans les préfectures du nord du pays, ceux qui se risquaient à mettre le drapeau du MDR dans, devant leur résidence pouvaient avoir des ennuis et [inaudible] des ennuis. Par contre, au sud [inaudible], c'était surtout entre les partis qui étaient représentés, en l'occurrence le, le MDR et le PSD surtout, dans

certaines communes, ou alors ça pouvait être le MRND et les deux, le MDR et le PSD.

MD - Les ennuis, ils venaient d'où ? De qui ?

JK - Je crois que, à une certaine époque, ça pouvait venir de, de n'importe quel côté. Alors, si vous, si dans une commune, vous prétendiez être les, les, les, les gens détenteurs ou les gens ou beaucoup plus présents dans la commune, des jeunes de votre parti pouvaient s'en prendre aux jeunes des autres partis. Donc, les ennuis ne venaient pas d'un côté. . . identifié, ça dépendait des régions et de la situation.

MD - Ok. On parlait du Nord, vous parliez du Nord, il y aurait eu des, des, des incidents, il y a eu des cas du Nord, dans le Nord. Les cas des, des membres de votre parti...

JK - Oui.

MD - [inaudible] représailles.

JK - Oui.

MD - Dans le Nord, qui aurait pu être des assaillants potentiels ?

JK - Non, il faut pas demander qui, qui a été, puisque je l'ai dit, il y a eu des assaillants, mais au Nord du pays, le MDR s'est fait représenter, mais n'était pas assez représenté pour, disons, faire le poids dans une commune à ma connaissance, donc il, c'était des membres déterminés, ou mais limités, qui fait que ils subissaient l'agression des adhérents du M, du MRND, dans cette partie du pays.

MD - Parce que le MRND était vraiment dominant.

JK - Oui.

MD - C'était leur champ fort.

JK - Oui.

MD - Ça, ça, les, les, on parle de, dra, on parle de, d'attentat physiques, quand, quand vous parlez de, de, d'incidents, c'est quel genre d'incidents, est-ce qu'on a, est-ce qu'on a euh, causé des, des, des blessures, est-ce qu'on a abattu des gens, qu'est-ce que c'était ?

JK - Oui, ça pouvait aller jusqu'à causer des blessures, ça pouvait aller jusqu'à casser les vitres des véhicules lors des meetings, des choses comme ça, ont eu lieu.

MD - Ok.

PD - Est-ce que ça clôtait ce que tu veux faire préciser ?

MD - Oui. Pour cette chose-là, oui.

PD - Ok. Vous parliez du comité des sept, au début ?

JK - Quel sept ?

PD - Vous étiez sept personnes ?

JK - Six.

PD - Je m'excuse, parce que j'avais compris sept.

JK - Six.

PD - C'était six. Ok, est-ce que c'est possible pour vous de les identifier ? Est-ce que vous avez en mémoire qui composait ce. . .

JK - Je ne suis pas très, très sûr d'y arriver, mais je peux, je vais essayer. . .

PD - Ok.

JK - Si, s'il y a des noms qui me manquent, euh, je, j'essayerai de m'en rappeler. Donc, le président de la commission des affaires étrangères, c'était **Faustin Twagiramungu**. Donc, lui c'était le président de la commission, euh, oui, des affaires étrangères. Le président de la commission politique, c'était **Thaddée Bagaragaza** [phonetic]. Le président de la commission de l'information, c'était **Eliézer Niyitegeka**.

MD - Eliézer ?

JK - Oui. Le président de la commission, euh, juridique, c'était **Sylvestre Wamatungu** [phonetic]. Le président de la commission des études et programmes, c'était **Dismas Nsengiyaremye**. Et moi, j'étais le président de la commission des affaires économiques, donc je suis à six.

PD - Vous êtes à six, là. Ok, ça, ce sont les personnes. . .

JK - Qui dirigeaient le parti dans la phase provisoire.

PD - Si je comprends bien, vous m'interprétez, vous me corrigerez, pardon, si mon interprétation est fautive, ce sont de ces personnes-là qu'a originé le MDR ?

JK - . . . Pas exactement.

PD - Pas exactement ?

JK - Non, parce que les, il y a eu d'abord des gens qui ont pensé qui ont réfléchi sur la structure, qui l'ont proposé, puis à partir de là, de la proposition, il s'est formé des comités au niveau de chaque préfecture. Et il y a eu une réunion de tout le monde qui, qui souhaitait adhérer à, au parti, c'est de là qu'est venu le, les dirigeants de la structure provisoire.

PD - Si on prend ces dirigeants-là est-ce que ça représente euh toutes les régions du Rwanda ? Les six personnes que vous venez d'énumérer, est-ce que ça. . .

JK - Si ça, ça a été fait en fonction des régions, je ne le crois pas, mais ce que je sais, c'est qu'il n'y a pas une région qui est représentée deux fois là-bas. Il n'y a pas une préfecture qui est représentée deux fois.

MD - Là Faustin était où ? Faustin était. . .

PD - On va être obligé de s'arrêter, parce que je vois qu'il n'y a pratiquement plus de ruban, on va juste tourner. Est-ce que vous avez besoin de vous absenter ?

JK - Oui.

PD - Ok. On va s'arrêter le temps, puis on va revenir. Il est, il est, il est, il est, à ma petite montre, il est 11 heures 12 minutes. On va s'arrêter le temps que vous [inaudible].

Fin de la face A de la cassette 4.

Face B :

PD - Bon, il est 11 heures 17. On recommence après avoir euh été chercher un café et, faire des choses personnelles. Comme Marcel nous fait remarquer, ce serait peut-être à propos de sceller le ruban numéro 3, euh, à tout le moins la partie, la partie A, alors ce sera fait. . . Si je peux avoir l'autre enveloppe pour les décrire de la même façon, Marcel, s'il vous plaît, là, pour qu'on essaie d'avoir toujours la même chose. . . Ça commençait à 9 heures 37, hein, c'est ça Marcel ?

MD - Oui ?

PD - L'enregistrement débutait à 9 heures 37 ?

MD - Est-ce qu'il y a un problème ?

PD - Le, le troisième, c'est le troisième qu'on va sceller.

MD - Oui. 9 heures 37 à 10 heures 39.

PD - . . . En même temps j'ai remarqué que, euh, dans le, le deuxième scellé que j'ai fait ce matin, j'ai omis de mettre la partie de l'enveloppe que j'avais coupée avec le . . . avec les ciseaux, alors je vais l'inclure dans cette troisième enveloppe-là, cette quatrième enveloppe, c'est à dire. . . Avec le ruban numéro trois. . . Si vous voulez s'il vous plaît mettre vos initiales, alors qu'on les recouvre de ruban gommé. . . Alors, vous avez signé à 11 heures 20, c'est ça ?

MD - Oui.

PD - . . . Oh, je suis revenu avec ton même crayon qui nous fait défaut.

MD - [inaudible]

PD - C'est pareil. . . Ok. Marcel, tu vas procéder. . .

MD - [inaudible]

PD - au, à finir le scellé. . .

MD - Oui.

PD - Puis, tu vas conserver la cassette B qui est scellée aussi, euh, à la même place dans le tiroir verrouillé que, dont tu nous tiens la clé. . . Ok, euh, ça m'amène à vous parler du comité des 33 personnes, qui a procédé. . . auparavant, est-ce que des gens de toutes les ethnies sont représentés euh, dans le comité des 6 qui est là ? Est-ce que vous savez si des gens de toutes les ethnies se représentent ?

JK - Je ne peux pas dire que les gens de toutes les ethnies sont représentés. Ceux qui sont là sont des Hutu, mais quand on a fait le comité au niveau des préfectures, la, la question ne se posait pas.

PD - Ok. Ça m'amène à vous parler de la réunion des 33 personnes au Milles Collines. . . Est-ce que vous êtes capable d'identifier qui étaient ces 3 personnes ?

JK - Présentement non, mais les, cette déclaration a été diffusée par tous, donc il est possible de retrouver les 33 personnes qui étaient là.

MD - Ils sont identifiés dans un document ?

JK - Ils sont identifiés dans le doc, document, la déclaration.

PD - C'est quelque chose qui est facile à retrouver.

JK - Oui.

PD - Dans les personnes, est-ce que les, ces 33 personnes-là avaient tous la même influence, ou

si ce sont des personnes, les personnes à ce moment-là qui avaient des influences différentes ? Comme dans tout organisme.

JK - Vous ne pouvez pas mesurer l'influence de chacun par la, sa simple signature, donc chacun a dû s'impliquer ou a dû montrer ses talents en fonction de ses capacités, en fonction de ses ambitions aussi. On ne peut pas dire que tout le monde avait la même influence.

PD - Est-ce que vous avez identifié les personnes les plus influentes du comité des 33 ? Ou est-ce que vous avez encore en mémoire ?

JK - Il faut pas, je n'ai pas à l'époque identifié les personnes les plus influentes du comité des 33, c'est l'histoire après qui a montré que tous n'avaient pas les mêmes ambitions, tous n'avaient pas les mêmes capacités.

PD - Ok.

JK - Parce qu'il y en a qui, qui a, qui ont, qui ont, qu'on retrouvera plus tard, soit dans le gouvernement du FPR, soit dans nos gouvernements respectifs et d'autres qu'on ne retrouvera plus.

PD - Ok. Si on discute du gouvernement d'avril 94, il y a, est-ce qu'il y a des personnes qui se retrouvent, euh, que vous voyiez, vous ? Il y a Eliézer ?

JK - Je crois que vous faites erreur. . .

PD - Je, je. . .

JK - . . . entre les gens, entre les gens qui ont signé cette déclaration pour le multipartisme. . .

PD - Ah oui oui oui. Ok.

JK - Et le parti MDR.

PD - Est-ce que les personnes, les six personnes . . .

JK - Les six personnes ne sont pas nécessairement les personnes qui ont signé cette déclaration des 33.

PD - Ils sont pas inclus dans les 33.

JK - Il y a peut-être [inaudible] ou une autre personne qui a signé, mais ils ne sont pas nécessairement les six, parmi ceux qui ont signé à 33.

PD - Ok. Les 33 personnes les plus influentes, lesquelles vous, vous avez en mémoire ? Avez-vous mémoire ?

JK - J'ai en mémoire euh **Faustin Twagiramungu** . . .

PD - Mm hmm [affirmatif]

JK - Qui fut premier ministre du premier gouvernement du FPR. J'ai en mémoire moi-même...

PD - Qui fut, euh, Faustin fut aussi président du MDR, c'est ça ?

JK - Oui.

PD - Ok.

JK - J'ai, je me souviens aussi de **Seth Sendashonga**, qui fut ministre de l'Intérieur dans le premier gouvernement du FPR.

PD - Si on prend, en avril 94, que, quelle était la fonction de cette personne ?

JK - Il était membre du comité directeur, je crois, du FPR, je ne sais pas comment ils appelaient ça mais il était commissaire, comme on l'appelait à l'époque.

PD - Ok. Lui a toujours eu son, ou affiché son appartenance au FPR. . .

JK - Quand nous avons signé cette déclaration, les partis politiques n'existaient pas encore, le FPR lui-même n'existait pas encore.

PD - Ok. Ce qui explique que les gens de différents partis, différentes ethnies ont pu se ramasser ensemble. . .

JK - Oui.

PD - . . . et signer la même, tout simplement signifier au Président par ce fait-là. . .

JK - Oui.

PD - . . . que vous désiriez avoir du multipartisme, que vraiment soit représenté.

JK - Bon, je me souviens qu'il y a eu un certain **Kameya** [phonetic] **André** qui était journaliste. La fondation d'un journal après cette déclaration et d'autres dont je ne me souviens plus.

PD - Ok. Merci beaucoup. Justement, le point suivant, ça touche un journal. C'est le journal Démocrate ?

JK - Oui.

- PD - Qui portait aussi le nom en kinyarwanda ?
- JK - Oui. Il s'appelait '*Impirimanyi ya Democratie*'. C'est la traduction. . .
- PD - . . . de démocrate.
- JK - . . . de démocrate.
- PD - Ok. **Monsieur Twagiramungu** était l'éditeur, ou le président ou le, comment. . .
- JK - Nous, nous avons . . .
- PD - . . . en ce qui concerne. . .
- JK - un comité de rédaction dont il était président.
- PD - Un comité de rédaction.
- JK - Oui.
- PD - Est-ce qu'il y avait beaucoup de personnes qui étaient membres de ce comité de rédaction?
- JK - Il y en avait, mais je ne m'en rappelle plus, parce qu'on avait créé une association, une ASBL pour avoir droit d'éditer un journal à cette époque parce qu'on ne pouvait pas le faire, euh, au nom d'un parti politique ou au nom d'une autre organisation, ces organisations admises à avoir des journaux [inaudible]des ASBL, nous avons créé une ASBL dont je ne me rappelle plus du nom, dont il était président. Et c'est cette ASBL qui était propriétaire de ce journal.
- PD - Euh, vous m'excuserez, là, euh, une ASBL, c'est quoi ça ?
- JK - C'est association sans but lucratif.
- PD - Ah, ok. Oui, ça c'est simple, effectivement. C'est, c'était prévu ça aux règlements du pays ?
- JK - Oui.
- PD - Oui, c'était comme ça, ok. Alors, vous deviez fonder une association sans but lucratif qui, elle, avait la permission de publier un journal.
- JK - C'est ça.
- PD - Qui est, qui de ces journaux pouvaient publier le, euh, les idées politiques d'un parti politique en particulier ?

JK - Au départ, ce n'était pas vu comme ça, je crois que nous avons été parmi les tous premiers à commencer à publier les idées politiques, surtout que les partis politiques à cette époque-là n'étaient pas admis. Donc nous c'était plutôt un influent, une préparation. Mais les partis politiques n'étaient pas admis, nous, nous n'agissions pas au nom d'un parti politique. Nous agissions au nom d'un groupe.

MD - Mm hmm [affirmatif].

PD - Ok, donc le fait de promulguer une idée politique ou de, ou de, de publiciser ou de, je sais pas, euh, ça c'était nouveau, ça, au pays, c'était quelque chose qui s'était jamais fait.

JK - C'était nouveau.

PD - Ok. Est-ce que. . .

JK - Ça ne s'affichait pas comme tel, c'est à dire que les gens pouvaient se risquer à le faire mais s'afficher dès le départ comme ayant pour vocation de, de promulguer les idées politiques, c'était nouveau.

PD - Ok. Est-ce que vos idées politiques euh vous ont valu des problèmes à ce moment-là dans ce qui était publié dans le journal *Démocrate*, est-ce que cela a valu des problèmes aux gens du comité. . .

JK - Le. . . le journal comme tel n'a pas, n'a, n'a, donc, la, la publication de ce journal suit la petite période avant la déclaration de notre parti, parce qu'il faut compter entre av. . . entre novembre 90 et mars 91 avant qu'on ne sache exactement qui on était, qu'est-ce qu'on souhaitait, ne nous a pas valu disons de, de, des difficultés majeures, de. . .

PD - . . . ou de représailles.

JK - . . . ou de représailles, on savait qu'on n'était quelque part fiché, mais qu'on n'a pas eu de, de représailles comme tel.

MD - Vous aviez mentionné tout à l'heure que vous sentiez surveillé. . .

JK - Oui.

MD - [inaudible]

JK - C'est que je me suis fait personnellement interpellé et que ils m'ont dit que je devais me tenir à leur disposition.

MD - Est-ce que c'est euh durant cette période, entre novembre 90. . .

JK - Oui.

MD - . . . et mars 91 ?

JK - Oui.

MD - On vous a dit que vous deviez vous tenir . . .

JK - A leur disposition.

MD - . . . à leur disposition.

JK - Je leur ai posé la ques . . . donc les militaires m'ont interpellé, m'ont demandé, et m'ont identifié comme l'une des personnes qui avaient signé cette déclaration des 33. J'ai accepté, puis ils m'ont, ils m'ont dit que je devais me tenir à leur disposition. Je leur ai posé la question, est-ce que ça sera chez moi à la maison ou au bureau. Ils m'ont dit que c'était au bureau. Je les ai attendus; ils ne sont jamais venus, mais ils m'ont, ils m'ont averti.

MD - Vous avez été interpellé à quel endroit, vous étiez à votre bureau quand . . .

JK - Non . . .

MD - . . . quand ils vous interpellaient ?

JK - . . . Non, j'étais dans une famille après les heures de service, et puis il y a eu, euh . . . euh, un camion de militaires qui encerclait la famille. On a procédé à l'identification des personnes qui étaient dans cette famille-là, puis moi j'ai été identifié comme une des personnes qui, faisant partie de cette liste des 33 qu'ils avaient, et c'est à ce moment-là qu'ils m'ont demandé de me tenir à leur disposition à mon bureau.

MD - Quelle était cette famille ?

JK - C'était la famille de **Gapyisi Emmanuel**.

MD - Est-ce que c'est une personne qui était aussi, euh, impliqué dans, dans la formation du parti?

JK - Plus tard, parce que lui n'était pas, euh, à cette é, à ce moment-là il n'était pas . . .

MD - Au moment euh de cet incident, il n'était pas impliqué.

JK - Il n'était pas au Rwanda.

MD - Il n'était pas au Rwanda.

JK - Oui.

MD - Comment pouvez-vous expliquer que les militaires ont débarqué là à ce moment, à ce moment-là ?

JK - Ça a dû être des informateurs ou des, des gens qui, qui me suivaient, qui, qui pensent que je faisais partie des réunions clandestines.

MD - Parce qu'ils auraient pu aller chez vous, ils connaissaient votre adresse, ils savaient où ce que vous habitiez ?

JK - Oui, mais comme ils savaient que de toutes façons, nous, nous, nous nous réunissions clandestinement mais qu'ils ne pouvaient pas identifier où, je présume que, ils nous faisaient suivre pour savoir où nous nous rendions pour nous surprendre en flagrant délit.

MD - Est-ce que c'était effectivement des réunions que vous teniez ?

JK - Non, ce n'était pas une réunion que que je tenais à ce moment-là.

MD - Comment, combien de personnes étaient présentes ?

JK - Oh, c'était juste les membres de cette famille et moi. Donc ce n'était pas, ça n'avait rien à voir avec la politique.

MD - Alors, suite à ça, les militaires ils ont dit de vous tenir à leur disposition, et vous, à votre bureau, est-ce que vous êtes allé de, de cette maison à votre bureau directement ?

JK - Non, puisque c'était après les heures de service, je suis rentré chez moi. Puis, le lendemain matin, je ne l'ai pas dit à beaucoup de gens, mais je, je me disais qu'ils viendront me trouver comme ils me l'ont dit. Comme c'était la période où ils étaient en train d'arrêter des, ce qu'ils appelaient les complices du FPR pour les mettre en prison, je, donc je, je considérais que je risquais d'entrer dans cette vague.

MD - Est-ce que ça a eu quelque, quelque influence sur la formation de votre parti ?

JK - J'ai tenu très secrète cette formation pour ne pas euh, réveiller inutilement, donc pour ne pas [inaudible] d'éveiller, de voir s'ils m'avaient laissé tranquille. Mais euh, d'après les informations non vérifiées que j'ai reçues, il y aurait eu un débat sur cette question, s'il fallait oui ou non arrêter les gens qui s'étaient déclarés pour le multipartisme.

MD - Oui, un débat à quel euh, à quel euh, niveau ?

JK - Au niveau des responsables politiques à l'époque. Je ne peux pas dire c'est qui ou qui, mais.

MD - Mais qui étaient les responsables politiques ?

JK - Le, le, le parti MRND, qui était au pouvoir à l'époque. Le Président. . .

MD - C'était le seul parti.

JK - Oui, c'était le seul.

MD - Alors, le, le débat a eu lieu à leur niveau.

JK - A leur niveau. . .

MD - Sans savoir. . .

JK - Sans savoir qui a réuni, qui, qui, qui a vu qui, mais, il y aurait eu des débats pour savoir qu'est-ce qu'on fait de ces 33, qui ont signé qu'ils souhaitaient le multipartisme, est-ce qu'on les considère comme les complices du FPR, ou on les laisse en liberté.

MD - Quelle avait été la conclusion ?

JK - La conclusion était que si on nous mettait en prison, c'était confirmer que c'était effectivement une dictature. Donc, si on nous utilise en disant, 'voilà, nous, nous sommes un pays démocratique, des gens peuvent s'exprimer, la preuve c'est que il y en a qui se sont exprimés et qui sont toujours en liberté'. Ça pouvait mieux servir.

MD - C'est ce qui vous a permis de garder votre liberté ?

JK - C'est ce qu'on m'a dit ; je ne, j'ai, c'est une information que je n'ai jamais pu vé, pu vérifier, amis qui me semble vraisemblable.

MD - Est-ce que d'autres personnes au sein de votre parti ont connu les mêmes ennuis ?

JK - Pas directement au sein du parti, mais parmi les signataires, puisque le parti n'existait pas encore. . .

MD - Oui parmi les. . . parmi les signataires.

JK - Oui.

MD - D'autres personnes, est-ce que c'était la même procédure qu'avec vous ?

JK - Euh, je ne sais pas, je n'ai pas approfondi pour savoir eux, comment ils avaient vécu ça, mais je sais que d'autres gens que moi ont été mis en, mis sous surveillance.

MD - Est-ce que c'était par les militaires ?

JK - Pas directement, ou pas nécessairement, mais je, je, j'étais peut-être le seul à être directement, ou du moins à ma connaissance, à être, à avoir été intercepté par les, par les militaires. Mais comme tout le monde a leurs [inaudible] secrets, il peut y en avoir qui ont, qui ont eu les mêmes blagues et qui n'ont rien dit.

MD - Oui.

PD - Ok. Là, entre ces 33 personnes-là, est-ce que la plupart sont vivantes aujourd'hui ?

JK - Euh, je ne peux pas préciser, puisque je ne me rappelle plus des noms, c'était à l'époque où c'était les tous premiers, en fait pour nous réunir à 33 il n'y avait pas de lien qui nous unissait avant, c'est que chacun contactait la personne qu'il connaissait et puis on s'est retrouvé à, à ce, cette liste groupe de 33, il n'y avait pas de lien et plus tard on ne s'est pas nécessairement retrouvé dans le même parti politique, pour savoir exactement, qui était là, qui était là, pour faire le suivi de chacun. Mais ce que je peux dire, c'est qu'il y a beaucoup de gens, donc des très [inaudible] qui sont, dont je suis sûr qu'ils sont encore en vie.

MD - Est-ce que, à votre avis personnellement, il y a des gens qui pourraient avoir des, des bons contacts au sein du MRND ?

JK - [inaudible] qui, qui était les bon je ne peux pas savoir, mais disons qui étaient responsable sur le plan politique au niveau national à l'époque, donc, il faut avoir de bons contacts au niveau du [inaudible], parce que vous ne pouviez être responsable, comme j'ai expliqué, si vous n'étiez pas euh euh disons admis ou ou considéré comme tel, comme le MRND.

PD - [inaudible] qui sont vivants. Est-ce que vous êtes capable de, de départir de façon ethnique qui sont vivants, qui sont morts ?

JK - Je ne peux pas les départir, dans la mesure où je ne connais pas quand je dis, je donne un chiffre, c'est en ayant en tête les gens qui, certaines personnes que je connais, mais je n'ai pas la liste de tous les noms. Si, si je la voyais je peux identifier un tel, un tel, un tel, un tel. . .

PD - Un tel est décédé, un tel est décédé. Ok. Est-ce que c'est, est-ce que vous avez déjà fait cet exercice-là ?

JK - Non, je ne l'ai pas faite.

PD - Ok. C'est quelque chose que vous n'avez pas fait encore. Ok. En mille, 1991, vous avez nommé un comité de présidents ?

JK - Oui.

PD - Est-ce que c'était les mêmes six, qu'on parle ?

JK - Ce sont les six.

PD - Ok. Pardon. Le PDC, en 1991 . . .

JK - Oui.

PD - C'était qui les ministres du PDC lorsque vous avez été confronté au fait qu'ils ont dit que c'était le multipartisme, parce qu'il y avait 19 [inaudible]

JK - Il s'appelait **Ruhumoliza** [phonetic]

PD - Omoliza ?

JK - **Ruhumoliza**.

PD - Est-ce qu'on en parlera plus tard de ce monsieur-là ?

JK - Je ne sais pas si on en reparle, mais comme il revient dans le gouvernement que j'ai dirigé entre avril et . . .

PD - C'est ce que je voulais vous, vous faire préciser, c'est quelqu'un qu'on va revoir au niveau de votre gouvernement ?

JK - Oui.

PD - Ok. Sous la bannière. . .

JK - Du PDC toujours.

PD - Du PDC toujours. Le PDC que vous avez identifié comme étant. . .

JK - Le Parti Démocrate Chrétien.

PD - Oui, ok, qui était, qui était formé à partir de gens qui avaient des idées peut-être un peu plus extrémistes ou qui . . .

JK - Non.

PD - C'est pas ça ?

JK - Non, non.

PD - . . . c'est pas, ce ne sont pas. . .

JK - Non.

PD - C'est quel parti, je m'excuse là encore, c'est moi qui confond, il y a tellement de choses dans le, l'information. . .

JK - Ça, c'est la CDR, la Coalition pour la Défense de la République, et c'est, je vais parler après ça.

PD - Ok. Parfait. . .

MD - Vous aviez parlé d'uniformes ?

JK - Oui.

MD - Vous aviez, vous aviez mentionné que votre parti avait, avait aussi un, des uniformes pour ses jeunes ?

JK - Oui.

MD - Ça, est-ce que c'était, euh, ça semblait être quelque chose d'automatique. On formait un parti politique, puis on voulait identifier euh les membres d'un parti, on avait un uniforme. Quel genre d'uniforme était-ce. . .

JK - Il n'y avait pas d'uniforme particulier ; les gens se choisissent des tissus qui, de, où les couleurs étaient rouge et noire, puis c'était ça. . .

MD - Alors, c'était des couleurs qu'ils portaient. . .

JK - C'était les couleurs qu'ils portaient, il n'y avait pas un uniforme typique.

MD - Comme c'était le cas pour le MRND.

JK - Oui.

MD - L'Interahamwe eux avait un tissu typique. . .

JK - Un tissu particulier, mais qui. . .

MD - Qui était uniforme. . .

JK - Oui.

MD - . . . que tout le monde. . .

JK - Oui, oui, oui.

MD - . . . avait le même euh, la même chose.

JK - Comme auparavant, le MRND, quand il était pas parti unique, il avait également ses, son, son uniforme à lui.

MD - Oui.

JK - Un tissu à son nom.

PD - Est-ce que l'uniforme comportait un couvre-chef ?

JK - Oui.

PD - Ok. Chez vous ?

JK - C'était toujours le rouge et le noir, il n'y avait rien de particulier.

PD - Qu'est-ce. . .

MD - Il n'y avait rien de particulier.

PD - Quelle sorte de couvre-chef, euh ?

JK - Ça pouvait être n'importe quoi pour mettre sur la tête.

PD - N'importe quoi.

JK - . . . qui avait les couleurs rouge. . .

PD - Est-ce que tous les partis, dont le MRND, avaient un couvre-chef comme ça, qu'on voulait juste arborer les couleurs, ou si, euh, il y avait des partis qui avaient des couvre-chefs plus officiels ?

JK - Je ne sais pas si on peut dire un couvre-chef plus officiel, puisque chaque parti était reconnu par ses couleurs.

MD - Par ses couleurs.

JK - Chacun connaissait les couleurs de, de, de chaque parti.

PD - Ce que je veux; ce que j'aimerais vous faire préciser. . . pardon, c'est euh, le, est-ce qu'il

y a des partis, disons, qui utilisaient comme un béret, comme euh. . .

MD - Béret militaire ?

PD - Oui.

MD - . . . d'un genre militaire ?

PD - Genre militaire. Est-ce que, est-ce que. . .

JK - Tous les partis utilisaient les bérets, pouvaient utiliser les bérets.

PD - Ok.

JK - J'ai vu tous les partis avec des couvre-chefs qui ressemblaient à des bérets.

PD - Ok. Des couvre-che. . . des couvre-chefs qui représentent, qui re. . . qui ressemblaient. Ok. Tous les partis.

JK - Tous les partis, mais pas nécessairement, pas nécessairement et pas uniquement, euh, cette forme-là, ils pouvaient avoir d'autres formes. . .

PD - Ok.

JK - . . . c'est-à-dire plusieurs formes à la fois.

PD - Dénotant des idées politiques de chacun ou des, des. .

MD - Ou des moyens. . .

PD - . . . ou des moyens peut-être de chacun.

MD - Mm hmm [affirmatif].

PD - Le béret à ce moment-là, est-ce que c'était quelque chose, euh, qui était fourni par le parti, à savoir, qu'on achetait du parti, ou c'était quelque chose qu'on achetait en magasin ?

JK - C'était les deux à la fois. Puisque les commerçants savaient qu'avec ça ils pouvaient se faire de l'argent et ils se sont mis à fabriquer des bérets qu'ils pouvaient vendre.

PD - Ok.

JK - Le parti pouvait acheter en masse pour distribuer, parce qu'ils savaient qu'avec ça, ils se, ils faisaient plaisir à ses-adhérents. Et puis, des gens pouvaient acheter par eux-même ou faire

confectionner par eux-mêmes. Tout était possible.

PD - Euh, chez vous, les couvre-chefs, les bérets, est-ce que vous avez un ordre euh, d'idées, des quantités qui auraient pu être distribuées justement par votre parti ?

JK - Je n'ai aucune idée, mais je sais que il y en a, il y en a beaucoup qui ont été distribués, en fonction des adhérents qu'on avait dans toutes les régions.

PD - C'est une façon de, de, de montrer votre connaissance ?

JK - Oui.

PD - Ok. . . Euh, en avril 94, selon la nomenclature que vous faites là, les ministres euh, juste avant, est-ce qu'il y a, est-ce qu'il y avait des ministres juste avant 94, juste avant les, le début du génocide en 94? Est-ce qu'il y avait euh, est-ce qu'il y avait des ministres de tous les partis ?

JK - Oui, il y avait des ministres de tous les partis. Des, des partis que j'ai nommés.

PD - Qui sont le MDR, le PSD, le PDC.

JK - Et le PL.

PD - Et le PL. Ok.

JK - Et le MRND, bien entendu.

PD - Bien, bien entendu. Ok. Je pense pas avoir beaucoup de précisions d'autres à amener, là, euh, on insiste peut-être un peu sur les partis politiques mais euh, [inaudible] les informations que vous nous avez données c'est tellement important au niveau de votre pays, le, le, les partis politiques c'est peut-être pour ça qu'on veut vraiment être sûr qu'on n'oublie rien, là, puis qu'on pose peut-être beaucoup de questions. Si vous voulez continuer, s'il vous plaît.

JK - L'autre parti politique dont je parle à la déclaration, c'est le parti CDR, qui est la Coalition pour la Défense de la République. C'est un parti qui a été fondé par ce que j'ai appelé les intellectuels extrémistes hutu du MRND, afin de pouvoir véhiculer des propos haineux et anti-ethniques trop forts pour être cautionnés par le Président, le parti du Président de la République, mais partagés par lui. A un certain moment, il exista des coalitions regroupant les idéologies. C'est ainsi que le MDR, le PL, le PSD et le PSR se sont unis sous la bannière de 'Forces Démocratiques du Changement', qu'on appelait FDC, tandis que le MRND lui s'associa avec la CDR et d'autres partis dont je ne me rappelle plus, jusqu'au jour où publiquement les dirigeants de ce dernier parti, c'est à dire de la CDR, dirent qu'il fallait éliminer les Tutsi dans un meeting. Le Président de la République dissocia son parti de la CDR afin de ne pas avoir à assumer leurs propos. Cette décision donna lieu à des débats radiophoniques dans lesquels le MRND accusait la CDR de ne pas avoir des membres tutsi et de vouloir les exterminer, disant que eux, le MRND, prônait leur devise qui était 'unité, paix et

développement'. Les gens [inaudible] un problème pour quiconque Rwandais, comme moi, savaient que ces débats n'étaient que pour la forme et qu'ils étaient tenus pour calmer l'opinion publique et couvrir la personne du Président Habyarimana. Dans les faits, les intellectuels membres de la CDR se retrouvaient assis parmi ceux du MRND dans les commissions, à un point où il devenait difficile d'identifier leurs allégeances. Les jeunes des deux partis portaient des bérets réversibles qui, selon le sens qu'ils étaient coiffés, indiquaient leurs, leurs allégeances au MRND ou à la CDR.

MD - Alors on peut conclure que la CDR était très près du MRND.

JK - Oui. . .

MD - Quels étaient les membres directeurs du euh, du euh CDR ? Qui avait formé ce parti ?

JK - Je ne, je n'ai pas en mémoire les membres du comité directeur, puisque c'est pas des gens que j'ai fréquenté ou que j'ai eu des occasions de voir, euh, je sais que le président s'appelait **Martin Bucyana**, que il a été assassiné à Butare en février 94.

MD - Le président. . .

JK - Parce que. . . Oui. Parce que, dans, il pouvait euh, avoir des membres influents mais pas très connus dans, dans le public puisqu'ils n'intervenaient pas directement. . . euh, mais par contre, avoir des, des gens [inaudible] qui n'ont pas de statut officiel dans le parti mais qui interviennent ou qui comprennent le milieu ; la personne qui intervenait notamment pour les, les émissions de la radio, c'était **Monsieur Barayagwiza**. C'est la personne que nous connaissions publiquement comme le porte-parole de, de ce parti.

MD - Il était, est-ce qu'il occupait un autre, un autre, est-ce qu'il a eu d'autres fonctions que porte-parole, est-ce qu'il était dans le comité directeur. . .

JK - Je ne peux pas savoir comment ils étaient organisés, puisque je n'ai jamais approfondi l'organisation.

MD - Alors on peut qualifier ce, ce parti comme étant euh un peu extrémiste.

JK - Il était qualifié comme tel, y compris par les autres partis politiques.

MD - Par contre, le MRND avait pas de, avait pas trop de problèmes à pouvoir s'associer par leurs membres. Officiellement, en le déniait, on. . .

JK - Comme je l'ai dit. . .

MD - On ne voulait pas appuyer les, les, les déclarations. Par contre, l'association était quand même assez. . .

JK - Comme je l'ai dit, c'est pas, ça a pas été tout le temps, parce qu'il fut un temps où officiellement ils avaient une coalition, comme les autres avaient fait leur coalition.

MD - Le MRND et la CDR avaient une coalition.

JK - Oui. . . avec d'autres petits partis dont je ne me rappelle plus.

MD - Ça se situait à quelle période, ça, cette coalition ?

JK - Ça doit se situer à. . . directement avant la formation du gouvernement de 92, ou après, ce, cette période.

MD - Autour de. . .

PD - Là. . .

JK - Oui.

PD - Là, m'ex, je m'excuse, mais je dois d'abord vous interrompre parce que vous arrivez au bout du ruban.

MD - Ok.

PD - Je vais devoir le changer. Et cette fois-là, je pense que je dois l'apporter, hein, je ne vais pas le remettre sur l'autre côté, c'est ça ?

MD - Euh, oui.

PD - Ça fait une heure qu'on enregistre sur celui-là.

Fin de la face B de la cassette 4.